

FONDS DE DOTATION

L214 POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX

4 rue Botzaris
75019 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTE

ALBRIZIO GIOACCHINO
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
5 rue Primatice
75013 PARIS

Tél. 0676797083
Courriel : ga@albrizio-albrizio.fr

Fonds de dotation « L214 pour la défense des animaux »

31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs, les membres du Fonds de dotation « L214 pour la défense des animaux »,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de Fonds de dotation « L214 pour la défense des animaux » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes

auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres du conseil d'administration du fonds de dotation

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Baillargues, le 17 septembre 2025

Le Commissaire aux Comptes
Gioacchino ALBRIZIO



FONDS DE DOTATION - L214 POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX

4 Rue BOTZARIS

75019 PARIS

Bilan et Resultat Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

FONDS DE DOTATION - L214 POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX
BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	26 400	11 024	15 376	0,23	24 176	0,40
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles						
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 000 000		1 000 000	14,90	788 000	13,16
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	15		15	0,00	15	0,00
. Prêts						
. Autres	118		118	0,00	112	0,00
TOTAL (I)	1 026 533	11 024	1 015 508	15,13	812 302	13,57
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations	73 987		73 987	1,10	165 705	2,77
. Autres	563		563	0,01	53 643	0,90
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	5 603 611		5 603 611	83,51	4 938 482	82,48
Charges constatées d'avance	16 809		16 809	0,25	17 216	0,29
TOTAL (II)	5 694 970		5 694 970	84,87	5 175 045	86,43
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 721 502	11 024	6 710 478	100,00	5 987 347	100,00

FONDS DE DOTATION - L214 POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX
BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité	4 654 336	69,36
. Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	616 152	9,18
Situation nette (sous total)	5 270 488	78,54
Fonds propres consomptibles	263 633	3,93
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	5 534 121
		82,47
		4 917 969
		82,14
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 055 918	15,74
Fonds dédiés	68 003	1,01
	TOTAL (II)	1 123 921
		16,75
		1 028 790
		17,18
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 852	0,22
Dettes des legs ou donations	18 069	0,27
Dettes fiscales et sociales	19 364	0,29
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	150	0,00
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	52 436
		0,78
		40 588
		0,68
Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	6 710 478
		100,00
		5 987 347
		100,00

ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser :			
- acceptés par les organes statutairement compétents			
- autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

FONDS DE DOTATION - L214 POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX
COMPTE DE RÉSULTAT

page 4

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services						
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (I)	959 215		2 231 269		-1 272 054	-57,00
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes						
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (II)	500 829		520 237		-19 408	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	458 386		1 711 032		-1 252 646	-73,20
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	177 130		62 069		115 061	185,38
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)						
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	177 130		62 069		115 061	185,38

FONDS DE DOTATION - L214 POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX
COMpte de Résultat

page 5

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	635 516	1 773 101	-1 137 585	-64,15
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19 364	8 873	10 491	118,24
Total des produits (I + III + V)	1 136 345	2 293 338	-1 156 993	-50,44
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	520 193	529 110	-8 917	-1,68
EXCEDENT OU DEFICIT	616 152	1 764 228	-1 148 076	-65,07

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL
PRODUITS :	
Dons en nature	
Prestations en nature	
Bénévolat	
CHARGES :	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	
Prestations	
Personnel bénévole	
TOTAL	

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent, clos le 31 décembre 2023, avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 710 478 euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 616 152 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17 septembre 2025 par les dirigeants du fonds de dotation.

PRÉSENTATION ET FAITS MARQUANTS

Présentation du fonds de dotation

Le fonds de dotation s'engage pour la reconnaissance de la sensibilité des animaux et des conséquences morales et pratiques qui en découlent. Il inscrit son action dans un humanisme inclusif, qui œuvre à encourager des attitudes, des pratiques et des législations attentives à tous les individus sensibles, quels que soient leurs âge, origine ethnique, genre ou espèce.

Il s'inscrit dans une mission d'intérêt général conformément aux dispositions de l'article 200, 1^og du code général des impôts, résultant elles-mêmes de l'article 140 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Il sera un lieu de soutien pour les actions de l'association L214.

Pour contribuer à conduire cet engagement, le fonds agit également auprès de structures associatives, publiques ou privées qui interviennent sur ces enjeux. Le fonds intervient notamment par la mise en place de prêts et de dons auprès d'organismes qui développent des projets dans les domaines suivants :

- protéger et défendre les animaux utilisés pour fournir des biens de consommation ;
- protéger et défendre les animaux utilisés pour l'expérimentation animale, pour les divertissements et, plus généralement, pour toutes les pratiques dans lesquelles ils sont potentiellement en souffrance ;
- protéger et défendre les animaux sauvages, y compris ceux qui vivent dans les zones urbaines ;
- de façon générale, promouvoir une meilleure prise en compte des intérêts des animaux, c'est-à-dire des êtres sentients ;
- encourager et développer les actions éducatives en direction du jeune public en milieu scolaire ou extra-scolaire, susciter la réflexion par des approches ludiques et interactives, s'appuyant sur l'état des connaissances en biologie, éthologie, médecine vétérinaire, agronomie, écologie, nutrition, en sciences sociales et le cas échéant sur les programmes officiels de l'enseignement ;
- susciter et enrichir le débat sur la question animale par divers canaux (publication de documents, sites Internet, organisation de réunions publiques, intervention dans le milieu scolaire et universitaire, etc.) ;
- montrer l'impact négatif de la production et de la consommation de produits animaux (issus d'animaux terrestres ou aquatiques) en particulier en matière d'éthique, d'environnement, de conditions de travail, de partage des ressources, de biodiversité, d'impact sur le climat,

- de conséquences sur la santé publique et de répartition des fonds publics et promouvoir des alternatives ;
- défendre les personnes qui font le choix de refuser les produits d'origine animale. Travailler à faire reconnaître, défendre et promouvoir les alimentations végétariennes et végétaliennes ;
- défendre les personnes qui à titre privé ou dans le cadre de leur activité professionnelle, scolaire, universitaire... refusent de participer à des activités portant préjudice à des animaux, ou prennent des initiatives visant à protéger des animaux ;
- recueillir des animaux, les accueillir dans un refuge, les placer auprès de familles d'accueil ou d'adoptants ;
- accompagner la transition individuelle ou collective des modèles agricoles et alimentaires (aides à la transition des éleveurs, ouvriers d'abattoirs, restaurateurs, etc.).

Le fonds de dotation a une vocation éducative et culturelle. Il s'attache à soutenir les associations qui étudient et commentent les travaux scientifiques relatifs au bien-être des animaux, les textes juridiques s'y rapportant, ou d'autres réflexions et études concernant la question animale, et à mettre ces informations à la disposition du public.

Pour mener à bien ses missions, le fonds de dotation peut donner toute information et conduire toute action légale et appropriée. Il se dédie également à produire et à vendre tous types de documents (écrits, audio, audiovisuels, etc.) ou objets et à organiser et à vendre tous types d'événements et de prestations qui serviront ses objectifs.

Le fonds de dotation ne poursuit aucun but lucratif ou religieux.

Les membres du fonds décident que l'adhésion durable aux principes énoncés dans cette déclaration permet de remplir au mieux l'objet du fonds de dotation qu'ils ont constitué.

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthode générale

Les comptes ont été établis :

- dans le respect des conventions comptables de base et notamment des principes suivants :
 - le principe de prudence ;
 - la permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
 - la continuité d'exploitation ;
 - la non compensation ;
 - l'indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France, et notamment les règlements suivants :
 - ANC n°2022-04 modifiant le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 qui intègre notamment une meilleure information de l'origine des fonds en provenance de l'étranger ;
 - ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 et n°2020-08, relatifs aux modalités d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation ;
 - ANC n°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Date d'entrée en comptabilité et évaluation des legs et donations

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation du legs par le conseil d'administration ou à la date de jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive.

Une assurance-vie dont le fonds de dotation est bénéficiaire est comptabilisée en produit à la date de réception des fonds par le fonds de dotation.

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont comptabilisés en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle le fonds de dotation a été informé et la date de comptabilisation à l'actif des biens concernés suite à l'acceptation du fonds de dotation. L'information est donnée en annexe.

Règles de comptabilisation des legs ou donations à la date d'acceptation

À la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- dans le compte 461 « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- dans le compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

À la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès, comptabilisées dans le compte 466 « Dettes des legs et donations » ;
- des dettes grevant le bien transférées au bénéficiaire de la donation, comptabilisées dans le compte 466 « Dettes des legs et donations » ;
- de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que le fonds de dotation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. Les dettes sont comptabilisées dans le compte 466 « Dettes des legs ou donations ». L'engagement pris par le fonds de dotation au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte 152 « Provision pour charges sur legs ou donations ».

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou de donations est :

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres du fonds de dotation, déclinaison du compte 1024 « Autres fonds propres sans droit de reprise » ;
- en produits dans le cas contraire, dans le compte 75432 « Legs ou donations ».

Comptabilisation des legs et donations postérieurement à la date d'acceptation

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs ou donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature du bien.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif compte 1911, dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte 6891 « Reports en fonds reportés ».

Les fonds sont dits reportés car le fonds de dotation n'a pas encore encaissé les montants correspondants.

Ne sont pas concernées les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

Les sommes inscrites au passif au compte 1911 « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la

réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte de produits 7891 « Utilisations de fonds reportés ».

Évaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif

NOTES SUR L'ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles	26 400 €			26 400 €
Immobilisations corporelles				0 €
Immobilisations reçues par legs ou donations destinées à être cédés	788 000 €	475 000 €	263 000 €	1 000 000 €
Immobilisations financières	127 €	6 €		133 €
TOTAL	814 527 €	475 006 €	263 000 €	1 026 533 €

Amortissements

Immobilisations amortissables	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Logiciels, licences, brevets	2 224 €	8 800 €	0 €	11 024 €
TOTAL	2 224 €	8 800 €	0 €	11 024 €

Types d'immobilisation	Mode	Durée
Logiciels, licences, brevets	Linéaire	3 ans

État des créances et charges constatées d'avance

État des créances	Montant brut	À un an	À plus d'un an
Créances reçues liées aux legs et donations	73 987 €	73 987 €	
Diverses créances	550 €	550 €	
Charges constatées d'avance	16 809 €	16 809 €	
TOTAL	91 346 €	91 346 €	0 €

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances reçues sur legs et donations représentent celles acceptées et en cours d'encaissement.

État des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Intérêts courus à recevoir	135 041 €
Autres produits à recevoir	12 €
TOTAL	135 053 €

NOTES SUR LE PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres (article 432-22 du règlement ANC n°2018-06)

Postes	Montant	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		Montant
		Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	
Fonds propres sans droit de reprise								0 €
Fonds propres avec droit de reprise								0 €
Écart de réévaluation								0 €
Autres Réserves	2 890 108 €			1 764 228 €	1 773 101 €			4 654 336 €
Report à nouveau						0 €		0 €
Excédent ou déficit de l'exercice	1 764 228 €	-1 764 228 €	-1 773 101 €	616 152 €	632 516 €			616 152 €
SITUATION NETTE	4 654 336 €	-1 764 228 €	-1 773 101 €	2 380 380 €	2 405 617 €	0 €	0 €	5 270 488 €
Fonds propres consomptibles	263 633 €							263 633 €
Subventions d'investissement								0 €
Provisions réglementées								0 €
TOTAL	4 917 969 €	-1 764 228 €	-1 773 101 €	2 380 380 €	2 405 617 €	0 €	0 €	5 534 121 €

Analyse des fonds dédiés

Information relative aux fonds dédiés (article 431-6 du règlement ANC n°2018-06)

Nature des fonds	À l'ouverture	Augmentation	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
				Montant global	dont remboursements		Montant global	dont projets sans dépense depuis 2 ans
Silicon Valley Community Foundation #2 (1er versement)	75 086 €			75 086 €			0 €	
Silicon Valley Community Foundation #2 (2nd versement)	0 €	115 000 €		46 997 €			68 003 €	
TOTAL	75 086 €	115 000 €	0 €	122 082 €	0 €	0 €	68 003 €	0 €

En 2023, le fonds de dotation a obtenu un financement (230 000 €) accordé par l'Open Philanthropy, avec un premier versement de 115 000 € en 2023 et un second versé en 2024. À fin 2024, l'intégralité du premier versement a été dépensée, et une partie du second versement (68 003 €) n'avait pas encore été utilisée : ces fonds ont été comptabilisés en fonds dédiés.

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Information relative aux fonds reportés liés aux legs ou donations (article 431-7 du règlement ANC n°2018-06)

	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Fonds reportés liés aux legs et donations	953 705 €	484 350 €	382 137 €	1 055 918 €
TOTAL	953 705 €	484 350 €	382 137 €	1 055 918 €

État des dettes

État des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	0 €			
Dettes financières diverses	0 €			
Fournisseurs	14 852 €	14 852 €		
Dettes fiscales et sociales	19 364 €	19 364 €		
Dettes liées aux legs et donations	18 069 €	18 069 €		
Dettes sur immobilisations	0 €			
Autres dettes	150 €	150 €		
Produits constatés d'avance	0 €			
TOTAL	52 436 €	52 436 €	0 €	0 €

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	0 €
Emprunts et dettes financières diverses	0 €
Fournisseurs	6 804 €
Dettes fiscales et sociales	0 €
Autres dettes	0 €
TOTAL	6 804 €

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

Détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie »

Information relative aux fonds reportés liés aux legs ou donations (article 431-8 du règlement ANC n°2018-06)

	Montant
PRODUITS	
Montant perçu au titre d'assurances-vie	194 173 €
Montant des legs et donations	672 438 €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	260 402 €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	382 137 €
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	263 000 €
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés au legs ou donations	484 350 €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	761 801 €

Fonds dédiés

À la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu encore être utilisée est inscrite en charges en « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan en « fonds dédiés ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Aucun membre du conseil d'administration du fonds de dotation n'est rémunéré.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 2 232 €.

Liste des actions entrant dans l'objet social financées par le fonds et indication de leurs montants

Le fonds de dotation a versé 5 dons à des associations ou des structures oeuvrant dans le domaine de la défense des intérêts des animaux, de leur protection ou de la sensibilisation à la cause animale, pour un montant total de 272 000 €, répartis comme suit : un don de 200 000 €, un de 25 000 €, un de 20 000 €, un de 15 000 € et un 12 000 €.

Informations relatives aux transactions avec des contreparties (art. 431-12 du règlement ANC n°2018-06)

Des dépenses (frais de personnel et frais de mission) engagées par l'Association L214 pour le compte du Fonds de dotation ont été refacturées sans marge pour un montant total de 58 698,50 €.

Engagements à recevoir en legs et donations

Les biens reçus par legs, donations ou assurances-vie sont inscrits en engagements reçus, pour leur valeur estimée, entre la date à laquelle le fonds de dotation a été informé et la date de la comptabilisation à l'actif des biens concernés suite à l'acceptation par le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice comptable, le conseil d'administration a accepté plusieurs legs, donations ou assurances-vie. Sont également mentionnés ici les legs, donations ou assurances-vie acceptés antérieurement au 1er janvier 2024 et qui n'étaient pas encore dénoués à la clôture de l'exercice :

	Type de leg ou donation	Date d'acceptation par le conseil d'administration	Montant estimé
Dossier B.	Legs universel	17/01/2024	20 135 €
Dossier B.	Legs particulier	22/05/2024	17 484 €
Dossier D.	Legs particulier	04/07/2024	30 000 €
Dossier C.	Legs particulier	09/08/2024	2 457 €
Dossier D.	assurance-vie	07/11/2024	50 960 €
Dossier C.	Legs particulier	19/11/2024	420 000 €
Dossier C.	Legs particulier	06/12/2024	120 667 €

Événements postérieurs à la clôture et connus lors de l'établissement des comptes

Nouveaux dossiers de successions

Un dossier de succession ayant ses origines en 2024 a été accepté après la clôture et avant la date d'arrêté des comptes.

	Type de legs ou donation	Date d'acceptation par le conseil d'administration	Montant estimé
<u>Legs n° 1</u>	Legs universel	24/06/2025	172 655€

DÉTAIL DES POSTES CONCERNÉS PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans le tableau suivant concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Autres dettes - Divers charges à payer (46860000)	
TOTAL	0 €

COMpte DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément à l'article 432-2 du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Produits

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	943 259 €	943 259 €	2 178 338 €	2 178 338 €
Cotisations sans contrepartie	0 €	0 €	0 €	0 €
Dons, legs et mécénat	761 400 €	761 400 €	2 096 374 €	2 096 374 €
Dons manuels	0 €	0 €	0 €	0 €
Legs, donations et assurances-vie	761 400 €	761 400 €	2 096 374 €	2 096 374 €
Mécénat	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres produits liés à la générosité du public	181 859 €	181 859 €	81 964 €	81 964 €
2. Produits non liés à la générosité du public	118 000 €	0 €	115 000 €	0 €
Cotisations avec contrepartie	0 €		0 €	
Parrainage d'entreprise	0 €		0 €	
Contributions financières sans contrepartie	118 000 €		115 000 €	
Autres produits non liés à la générosité du public	0 €		0 €	
3. Subventions et autres concours publics	0 €		0 €	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	0 €		0 €	
5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs	75 086 €		0 €	
TOTAL	1 136 345 €	943 259 €	2 293 338 €	2 178 338 €

Les ressources du fonds de dotation proviennent à 83% de la générosité du public.

1. Produits liés à la générosité du public

En 2024, les legs, donations et assurances-vie ont représenté 67 % des ressources du fonds de dotation, soit 761 k€.

Les « *autres produits liés à la générosité du public* » (182 k€) correspondent aux intérêts d'épargne sur l'argent provenant des legs, donations et assurances-vie (177 k€) et aux loyers des biens immobiliers issus de legs et destinés à être cédés (3 k€).

2. Produits non liés à la générosité du public

En 2024, le fonds de dotation a reçu le versement de la seconde partie (115 k€) du financement accordé en 2023 par l'Open Philanthropy (230 k€ au total sur 2 ans) pour lui permettre d'assurer la pérennité de ses actions, en améliorant et en développant la gestion des legs.

Il a également bénéficié d'un versement de 3 000 € à l'occasion d'un tirage au sort effectué parmi les participants au Congrès des notaires en septembre 2024.

3. Subventions et autres concours publics

Le fonds de dotation n'a bénéficié d'aucune subvention en 2024.

4. Reprises sur provisions et dépréciations

Il n'y a eu aucune reprise sur provisions en 2024.

5. Utilisation de fonds dédiés antérieurs

Sur l'exercice 2024, le fonds de dotation a utilisé une partie (75 k€) des fonds de l'Open Philanthropy reçus en 2023 et qui n'avaient pas été dépensés lors de l'exercice précédent.

Charges

A. PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	272 000 €	272 000 €	252 000 €	252 000 €
Réalisées en France	227 000 €	227 000 €	252 000 €	252 000 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Versement à d'autres organismes</i>	227 000 €	227 000 €	252 000 €	252 000 €
Réalisées à l'étranger	45 000 €	45 000 €	0 €	0 €
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>				
<i>Versement à d'autres organismes</i>	45 000 €	45 000 €		
2. Frais de recherche de fonds	139 881 €	17 864 €	184 007 €	144 092 €
Frais d'appel à la générosité du public	139 881 €	17 864 €	184 007 €	144 092 €
Frais de recherche d'autres ressources	0 €	0 €	0 €	0 €
3. Frais de fonctionnement	12 144 €	12 079 €	6 920 €	6 920 €
4. Dotation aux provisions et dépréciations	8 800 €	8 800 €	2 224 €	2 224 €
5. Impôts sur les bénéfices	19 364 €		8 873 €	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	68 003 €		75 086 €	
TOTAL	520 193 €	310 743 €	529 110 €	405 237 €
EXCÉDENT OU DÉFICIT	616 152 €	632 516 €	1 764 228 €	1 773 101 €

1 - Missions sociales

En 2024, le fonds de dotation a reversé 200 k€ à l'Association L214 pour l'accompagner dans la réalisation de ses missions en faveur des animaux.

Il a également versé 25 k€ à l'association Animal Society pour son projet d'observatoire politique dans le cadre des élections européennes, 20 k€ à l'association Coexister pour son projet sur la reconversion des éleveurs, 15 k€ à Milocolor pour son projet de film documentaire "*Etre(s) sensible(s)*" et pour son podcast "*Poule sentimentale*" et 12 k€ à l'association Animaux Seniors.

Pour Animal Society et Coexister, il s'agit de structures situées à l'étranger (respectivement en Allemagne et en Suisse), elles apparaissent donc à part.

2 - Frais de recherche de fonds

Le fonds de dotation a consacré 140 k€ en 2024 à l'activité dite de « *recherche de fonds* ». Conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 de l'ANC, cette rubrique comprend à la fois les frais d'appel à legs (par envoi postal, par Internet, par insertion publicitaire, etc.), les frais de traitement des legs (dont les dépenses résultant de stipulations testamentaires) et les frais de gestion des actifs issus de legs (notamment les biens immobiliers destinés à être cédés).

Il s'agit principalement des dépenses relatives aux 2 chargées de la relation bienfaiteurs et des legs chez L214 (69 k€, de salaires essentiellement), de dépenses diverses relatives aux biens reçus (dont de l'entretien, des travaux, les taxes foncières, etc.), des dépenses de communication (56 k€, dont 20 k€ de participation au congrès des notaires), et d'honoraires juridiques (4 k€).

3 - Frais de fonctionnement

Il s'agit des dépenses relatives à l'outil de gestion des legs (5,2 k€), des honoraires du commissaire aux comptes (2,3 k€), des frais bancaires (3,5 k€) et d'autres dépenses diverses non significatives.

4. Dotation aux provisions et amortissements

Les 8,8 k€ d'amortissements correspondent à l'acquisition d'un logiciel spécialisé dans la gestion des legs en 2023.

5. Impôts sur les bénéfices

Le fonds de dotation a payé 19,4 k€ d'impôts sur les revenus locatifs et les intérêts d'épargne qu'il a touchés en 2024.

6. Reports en fonds dédiés de l'exercice

Au 31 décembre 2024, 68 k€ (sur les 115 k€ du financement de l'Open Philanthropy reçus en 2024) n'avaient pas encore été utilisés : ces fonds ont été reportés en totalité en fonds dédiés.

Contributions volontaires en nature

Aucun bénévole n'intervient dans les activités du fonds de dotation.

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD

Pour une meilleure compréhension de ses comptes, le fonds de dotation décide de fournir à titre d'informations complémentaires un rapprochement entre les charges du compte de résultat et les charges du CROD, établi conformément à l'article 432-16 du règlement ANC n°2018-06.

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et celles du CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Total du compte de résultat					
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources										
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes												
Achats de marchandises												0 €				
Variation de stock												0 €				
Autres charges externes												150 665 €				
Aides financières												272 000 €				
Impôts et taxes												1 360 €				
Salaires												0 €				
Cotisations sociales												0 €				
Dotations aux amortissements												8 800 €				
Dotations aux provisions												0 €				
Reports en fonds dédiés												68 003 €				
Autres charges												0 €				
Charges financières												0 €				
Charges exceptionnelles												0 €				
Participations des salariés au résultat												0 €				
Impôt sur les bénéfices												19 364 €				
TOTAL	0 €	227 000 €	0 €	45 000 €	17 864 €	122 017 €	12 144 €	8 800 €	19 364 €	68 003 €	520 193 €					

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC

Préambule

Le compte d'emploi des ressources (CER) est une présentation adaptée du compte de résultat, destinée à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre. Il ne saurait être confondu avec le compte de résultat, qui comptabilise les charges et les produits (par nature) de l'ensemble des activités du fonds de dotation.

Le CER est obligatoire pour les fonds de dotation faisant appel à la générosité du public afin d'assurer la transparence financière, notamment vis-à-vis des légataires.

Il a été élaboré conformément à la loi n°91-772 du 7 août 1991 et au règlement ANC n°2018-06.

Méthodologie

Les emplois du CER sont ventilés, à partir de la comptabilité analytique, dans les trois rubriques définies par le règlement ANC n°2018-06 : les « *missions sociales* », les « *frais de recherche de fonds* » et les « *frais de fonctionnement* ».

Une autre dimension analytique permet de suivre l'affectation des fonds dédiés.

Aucune répartition n'est nécessaire pour ventiler toutes les dépenses.

Ressources

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. Ressources liées à la générosité du public	943 259 €	2 178 338 €
Cotisations sans contrepartie	0 €	0 €
Dons, legs et mécénats	761 400 €	2 096 374 €
<i>Dons manuels</i>	0 €	0 €
<i>Legs, donations et assurance-vie</i>	761 400 €	2 096 374 €
<i>Mécénat</i>	0 €	0 €
Autres ressources liées à la générosité du public	181 859 €	81 964 €
TOTAL DES RESSOURCES	943 259 €	2 178 338 €
Reprise sur provisions et dépréciations		
Utilisations de fonds dédiés antérieurs		
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0 €	0 €
TOTAL	943 259 €	2 178 338 €
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE		
	2 578 040 €	804 939 €
Excédent ou insuffisance de la générosité du public	632 516 €	1 773 101 €
Investissements ou désinvestissement nets liés à la générosité du public		
RESSOURCES REPORTÉES LIÉES A LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	3 210 556 €	2 578 040 €

Cotisations sans contrepartie et dons manuels

Le fonds de dotation n'a pas reçu de dons manuels ni de cotisations.

Dons, legs et mécénats

En 2023, le fonds de dotation a reçu 761 k€ au titre d'assurances-vie, de legs et de donations.

Autres ressources liées à la générosité du public

Le fonds de dotation a perçu 177 k€ d'intérêts d'épargne ainsi que 3 k€ de revenus locatifs liés à des biens immobiliers provenant de legs et destinés à être cédés.

Emplois

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. Missions sociales	272 000 €	252 000 €
Réalisées en France	227 000 €	252 000 €
Actions réalisées par l'organisme	0 €	0 €
Versements à d'autres organisations	227 000 €	252 000 €
Réalisées à l'étranger	45 000 €	0 €
Actions réalisées par l'organisme		
Versement à d'autres organisations	45 000 €	
2. Frais de recherche de fonds	17 864 €	144 092 €
Frais d'appel à la générosité du public	17 864 €	144 092 €
Frais de recherche d'autres ressources	0 €	0 €
3. Frais de fonctionnement	12 079 €	6 920 €
TOTAL DES EMPLOIS	301 943 €	403 012 €
Dotations aux provisions et dépréciations	8 800 €	2 224 €
Report en fonds dédiés de l'exercice		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	632 516 €	1 773 101 €
TOTAL	943 259 €	2 178 337 €

Contributions volontaires en nature

Aucun bénévole n'intervient dans les activités du fonds de dotation.

Fonds dédiés

Aucun legs reçu en 2024 n'a été affecté, et aucun fonds dédié n'est lié à la générosité du public.

ETAT DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER (EAR)

Le total des avantages et ressources provenant de l'étranger est de 115 000 € pour l'exercice 2024 et correspond à un financement de l'Open Philanthropy.

ETAT	Nombre de donateurs	Montant des dons reçus
États-Unis	1	115 000 €
TOTAL	1	115 000 €